

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du jeudi 27 février 2025

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 187 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Daniel AMAR - Sophie AMARANTINIS - Patrick AMICO - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - Julie ARIAS - Sophie ARRIGHI - Marion BAREILLE - Sébastien BARLES - Marie BATOUX - Nicolas BAZZUCCHI - Laurent BELSOLA - Mireille BENEDETTI - Nassera BENMARNIA - François BERNARDINI - Sabine BERNASCONI - Eléonore BEZ - Solange BIAGGI - Kayané BIANCO - Marylène BONFILLON - Béatrice BONFILLON-CHIAVASSA - Sarah BOUALEM - Jacques BOUDON - Doudja BOUKRINE - Michel BOULAN - Valérie BOYER - Romain BRUMENT - Christian BURLE - Philippe CAHN - Sophie CAMARD - Isabelle CAMPAGNOLA-SAVON - Joël CANICAVE - Emilie CANNONE - Laure-Agnès CARADEC - Martin CARVALHO - Eric CASADO - Roland CAZZOLA - Martine CESARI - Jean-Pierre CESARO - Saphia CHAHID - Philippe CHARRIN - Gaby CHARROUX - Pascal CHAUVIN - Sophie CHAVE - Lyece CHOULAK - Jean-David CIOT - Marie-Ange CONTE - Frédéric CORNAIRE - Jean-François CORNO - Georges CRISTIANI - Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Lionel DE CALA - Marc DEL GRAZIA - Christian DELAVET - Vincent DESVIGNES - Sylvaine DI CARO - Alexandre DORIOL - Cédric DUDIEUZERE - Monique FARKAS - Marc FERAUD - Claude FERCHAT - Stéphanie FERNANDEZ - Olivia FORTIN - Gérard FRAU - Olivier FREGEAC - Lydia FRENTZEL - Daniel GAGNON - David GALTIER - Chantal GARCIA - Eric GARCIN - Audrey GARINO - Gerard GAZAY - Jacky GERARD - Patrick GHIGONETTO - Frédéric GIBELOT - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Philippe GINOUX - Jean-Pierre GIORGI - Magali GIOVANNANGELI - Christophe GONZALEZ - Jean-Pascal GOURNES - Vincent GOYET - Philippe GRANGE - Hervé GRANIER - Patrick GRIMALDI - Jean-Christophe GRUVEL - Frédéric GUELLE - Sophie GUERARD - Yannick GUERIN - Roger GUICHARD - Frédéric GUINIERI - Prune HELFTER-NOAH - Claudie HUBERT - Pierre HUGUET - Nicolas ISNARD - Hatab JELASSI - Sébastien JIBRAYEL - Nicole JOULIA - Cédric JOUVE - Christine JUSTE - Arnaud KELLER - Didier KHELFA - Philippe KLEIN - Anthony KREHMEIER - Pierre LAGET - Vincent LANGUILLE - Philippe LEANDRI - Nathalie LEFEBVRE - Gisèle LELOUIS - Pierre LEMERY - Jessie LINTON - Camélia MAKHLOUFI - Richard MALLIE - Remi MARCENGO - Maxime MARCHAND - Régis MARTIN - Marie MARTINOD - Sandrine MAUREL - Caroline MAURIN - Anne MEILHAC - Hervé MENCHON - Danielle MENET - Arnaud MERCIER - Marie MICHAUD - Danielle MILON - Véronique MIQUELLE - André MOLINO - Pascal MONTECOT - José MORALES - Pascale MORBELLI - Lourdes MOUNIEN - Roland MOUREN - Lisette NARDUCCI - Christian NERVI - Yannick OHANESSIAN - Grégory PANAGOUDIS - Patrick PAPPALARDO - Didier PARAKIAN - Benoît PAYAN - Christian PELLICANI - Philippe PIGNON - Catherine PILA - Jocelyne POMMIER - Henri PONS - Fabrice POUSSARDIN - Véronique PRADEL - Perrine PRIGENT - Marine PUSTORINO-DURAND - René RAIMONDI - Bernard RAMOND - Stéphane RAVIER - Didier REAULT - Anne REYBAUD - Jean-Baptiste RIVOALLAN - Maryse RODDE - Denis ROSSI - Georges ROSSO - Alain ROUSSET - Michel ROUX - Isabelle ROVARINO - Laure ROVERA - Michel RUIZ - Florian SALAZAR-MARTIN - Franck SANTOS - Jean-Yves SAYAG - Eric SEMERDJIAN - Laurence SEMERDJIAN - Jean-Pierre SERRUS - Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE - Aïcha SIF - Jean-Marc SIGNES - Laurent SIMON - Marie-France SOURD GULINO - Gilbert SPINELLI - Francis TAULAN - Guy TEISSIER - Françoise TERME - Nathalie TESSIER - Marcel TOUATI - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - Frédéric VIGOUROUX - Yves WIGT - Ulrike WIRMINGHAUS - David YTIER.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Gérard AZIBI représenté par Doudja BOUKRINE - Mireille BALLETTI représentée par Sandrine MAUREL - Guy BARRET représenté par Régis MARTIN - Moussa BENKACI représenté par

Francis TAULAN - Julien BERTEI représenté par Marine PUSTORINO-DURAND - André BERTERO représenté par Anne REYBAUD - Corinne BIRGIN représentée par Camélia MAKHLOUFI - Linda BOUCHICHA représentée par Gérard FRAU - Nadia BOULAINSEUR représentée par Gilbert SPINELLI - Romain BUCHAUT représenté par Olivier FREGEAC - René-Francis CARPENTIER représenté par Vincent GOYET - Emmanuelle CHARAFE représentée par Frédéric GUELLE - Jean-Marc COPPOLA représenté par Audrey GARINO - Jean-Jacques COULOMB représenté par Frédéric GIBELOT - Bernard DEFLESSELLES représenté par Alexandre DORIOL - Bernard DESTROST représenté par Roland GIBERTI - Loïc GACHON représenté par Daniel AMAR - Hélène GENTE-CEAGLIO représentée par Yves WIGT - Stéphanie GRECO DE CONINGH représentée par Lionel DE CALA - Michel ILLAC représenté par André MOLINO - Vincent KORNPORST représenté par Perrine PRIGENT - Pierre-Olivier KOUBIFLOTTE représenté par David GALTIER - Éric LE DISSES représenté par Véronique PRADEL - Eric MERY représenté par Pierre LEMERY - Yves MESNARD représenté par José MORALES - Claudie MORA représentée par Patrick GRIMALDI - Yves MORAINÉ représenté par Bruno GILLES - Roger PELLENC représenté par Marie-Ange CONTE - Anne-Laurence PETEL représentée par Didier KHELFA - Claude PICCIRILLO représenté par Jean-Pascal GOURNES - Patrick PIN représenté par Magali GIOVANNANGELI - Pauline ROSSELL représentée par Eric SEMERDJIAN - Michèle RUBIROLA représentée par Pierre HUGUET - Valérie SANNA représentée par Hervé GRANIER - Jean-Louis VINCENT représenté par Jacques BOUDON.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Michel AMIEL - Mathilde CHABOCHE - Robert DAGORNE - Agnès FRESCHÉL - Samia GHALI - Sophie GRECH - Sophie JOISSAINS - Michel LAN - Bernard MARANDAT - Férouz MOKHTARI - Frank OHANESSIAN - Marc PENA - Serge PEROTTINO - Dona RICHARD - Lionel ROYER-PERREAUT - Catherine VESTIEU - Anne VIAL - Karima ZERKANI-RAYNAL.

Etaient présents et représentés en cours de séance Mesdames et Messieurs :

Fabrice POUSSARDIN représenté à 14h15 par Richard MALLIE - François BERNARDINI représenté à 14h54 par Eric CASADO - Patrick PAPPALARDO représenté à 15h00 par Guy TEISSIER - Françoise TERME représentée à 15h40 par Nicolas ISNARD - Jean-Pierre SERRUS représentée à 15h43 par Amapola VENTRON.

Etaient présents et excusés en cours de séance Mesdames et Messieurs :

Nassera BENMARNIA à 15h11 - Sophie GUERARD à 15h12 - Henri PONS à 15h30 - Sabine BERNASCONI à 15h30 - Ulrike WIRMINGHAUS à 15h30 - Magali GIOVANNANGELI à 15h30 - Jessie LINTON à 15h42 - Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES à 15h45.

Madame la Présidente a proposé au Conseil de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

MOB-001-17503/25/CM

■ Plan Local de Mobilité des communes de Cassis, Ceyreste et La Ciotat (Littoral Sud-Est) - Approbation du plan d'actions

117681

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de la Métropole le rapport suivant :

Le Plan Local de Mobilité (PLM) Littoral Sud Est s'inscrit dans la stratégie métropolitaine du plan de mobilité 2020-2030. Ce plan, compatible avec les différents documents de planification sur les orientations environnementales et urbaines vise à offrir une mobilité multimodale adaptée aux enjeux locaux, à réduire l'utilisation de la voiture individuelle et à améliorer la qualité de l'air. Les principaux objectifs incluent :

- La réduction de 15 % de la part modale de la voiture et de la moto.
- L'augmentation de 50 % de l'utilisation des transports collectifs.
- Le développement des mobilités actives, pour atteindre une part modale de 7 % des déplacements à vélo à l'échelle métropolitaine, 15% dans les centres ville d'Aix-en Provence et Marseille, 12 % dans la périphérie de ces deux communes ainsi que dans les villes moyennes.

Le Plan de mobilité prévoit sa déclinaison à l'échelle des 25 bassins de mobilité que compte la métropole. Ainsi chaque bassin de mobilité fera l'objet d'une démarche concertée puis d'un plan d'actions chiffré et hiérarchisé délibéré par les institutions concernées, à savoir les communes et la Métropole.

Ainsi, le PLM Littoral Sud Est a été coconstruit avec les représentants des communes de Ceyreste, Cassis et La Ciotat, de mars 2021 à octobre 2024. Des ateliers techniques ont permis d'associer l'ensemble des partenaires institutionnels : l'Etat, la Région Sud, les départements des Bouches-du Rhône et du Var, Aix-Marseille-Université, Le Parc National des Calanques, la CCIMP ainsi qu'un panel de représentant de la société civile particulièrement concernés par le projet de mobilité local, à l'occasion d'ateliers de concertation.

Les documents annexés à la présente délibération composent le PLM :

- Annexe 1 : Le diagnostic dynamique du périmètre permettant de prendre la mesure de l'ensemble des composantes de la mobilité locale ainsi que des projets d'aménagement urbain et de développement économique identifiés.
- Annexe 2 : document de synthèse du PLM.
- Annexe 3 : Le programme d'actions pluriannuelles.

Les enjeux du diagnostic du bassin de proximité « Littoral Sud Est » :

Le Plan Local de Mobilité « Littoral Sud-Est » de Cassis, Ceyreste, La Ciotat est le premier PLM étudié sur les 25 PLM de la Métropole. Ce bassin compte 47 000 habitants, dont environ 37 000 à La Ciotat, et accueille quelques 15 500 emplois, instaurant ainsi un écosystème dynamique en pleine effervescence. Le Plan Local de Mobilité doit permettre le développement d'offres de mobilité alternatives à la voiture individuelle, pour les déplacements du quotidien, qu'ils soient internes au bassin ou à destination du reste de la Métropole, ainsi qu'une offre de mobilité adaptée aux déplacements touristiques et de loisirs.

Pour cela, il vise à :

- Améliorer les échanges métropolitains et régionaux.
- Développer une desserte interne en transport collectif et à vélo plus efficace.
- Apaiser les centres-villes et les bords de mer.
- Adapter les mobilités aux besoins de tourisme et de loisir.

Le Plan Local de Mobilité « Littoral sud-est » :

Le plan local de Mobilité se compose d'un programme de **81 actions** (annexe n°3) autour de 4 axes stratégiques.

- **Axe stratégique reliant les centres-urbains de Ceyreste à la Ciotat via les Pôles d'Echanges Multimodaux (PEM) de Deruy et la Gare La Ciotat-Ceyreste :**

6 actions ont été identifiées sur cet axe dont l'objectif est de permettre les connexions entre Ceyreste, et les quartiers Ciotadens Séveriers, Garoutier, Athélia avec le PEM de la gare et le PEM Deruy. L'enjeu est de permettre aux habitants, salariés de ces différents secteurs d'avoir accès au Réseau Express Métropolitain (REM) au cœur de ville de La Ciotat.

Dans ce corridor, la circulation des transports publics est favorisée pour gagner en efficacité, grâce à l'aménagement en boulevards urbain multimodaux des avenues Dulac, Roumanille, Rovarch et Deruy.

Sur cet axe, 3 lignes de bus s'articulent autour du PEM Deruy :

- La ligne principale du futur réseau reliant le PEM gare de La Ciotat-Ceyreste vers l'office de tourisme en passant par le PEM Deruy, dont les études pré-opérationnelles sont lancées en priorité.
- La ligne reliant Plan de Masse à Ceyreste vers le PEM Deruy via l'avenue Wilson et l'Hôpital de La Ciotat.
- La ligne permettant de relier la zone d'Athélia aux chantiers navals en passant par le PEM Deruy.

Le maillage structurant cyclable sécurisé s'appuiera sur ces mêmes avenues, le programme d'actions prévoit l'engagement de l'étude de la liaison du boulevard Roumanille vers la gare via les chemins Ste Brigitte et du Pareyraou (Carte en annexe 2). La continuité cyclable doit être assurée jusqu'au centre de Ceyreste par l'aménagement d'une piste cyclable sur le boulevard Alphonse David.

- **Axe stratégique du Pôle d'Echange Multimodal Deruy à Gare La Ciotat-Ceyreste par le littoral :**

8 actions ont été identifiées sur cet axe avec l'aménagement du littoral pour offrir un espace apaisé pour les modes actifs organiser de manière pragmatique les déplacements et le stationnement sur la partie rétro-littoral. Le maillage cyclable est l'élément majeur de cet axe, avec la formation d'un système en triangulation :

- Un tracé de la gare vers le centre-ville permettant un report modal pour les usagers du TER.
- Un axe de Saint-Cyr-sur-Mer vers le PEM Deruy par la voie du Boulevard Rovarch, axe de l'itinéraire Véloroute Voie Verte V65 du schéma vélo national.
- Une liaison du PEM Deruy vers les plages via les avenues Emile Bodin, Ernest Subilia, et Antoine Camugli ainsi qu'une liaison secondaire via l'avenue de la Méditerranée.

Le programme d'actions prévoit la recherche de l'itinéraire cyclable le plus adapté depuis St Jean ou Fontsaïnte vers la gare de La Ciotat-Ceyreste.

L'espace rétro-littoral offrira une liaison en transport en commun avec la ligne principale ayant pour Origine-Destination la gare de La Ciotat-Ceyreste au quartier du Mugel. La requalification des avenues Roosevelt et Beurivage permettra d'étendre la zone apaisée de l'avenue du Président Wilson.

Cet axe offre un accès privilégié à vélo et en TC au REM ferré et routier (PEMs gare de la Ciotat et Deruy) aux habitants et aux touristes de La Ciotat.

- **Axe stratégique du Pôle d'Echange Multimodal ZA Brégadan /gare de Cassis /Rd point de Provence :**

7 actions ont été identifiées sur cet axe, destinées à améliorer l'accessibilité cyclable depuis la gare de Cassis et la zone d'activité du Brégadan, jusqu'au centre-ville. Il est prévu d'aménager une piste cyclable sécurisée et un espace piéton dédié sur le Boulevard des Albizzi, axe Nord-Sud multimodal de la commune. Les lignes urbaines de transport emprunteront cette voie pour rejoindre le centre-ville ou la presqu'île depuis le PEM gare de Cassis. Une station intermodale sera aménagée à proximité de la gendarmerie (rond-point de Provence) permettant un accès direct au centre-ville via les transports collectifs urbains et interurbains. La continuité cyclable vers le centre-ville sera assurée sur les avenues Auguste Favier, Joseph Liautaud et Jules Ferry.

Une zone logistique urbaine sur le secteur du Brégadan est en cours d'étude, elle s'appuiera sur le réseau cyclable pour développer notamment de la cyclo-logistique.

Le traitement du maillage cyclable Est-Ouest est en cours d'étude avec l'aménagement de l'avenue Foch. Le programme d'action prévoit sa continuité sur la route de Marseille. En effet, le linéaire en agglomération de la D559 a vocation à être inscrit à l'itinéraire Vélo Route et Voie Verte (V65).

- **Axe stratégique pour une liaison depuis les Gorguettes vers la presqu'île :**

4 actions pour cet axe Porte d'entrée du Parc National des Calanques dont l'enjeu est l'accessibilité et le stationnement sur la presqu'île. La sensibilité de cet espace naturel et sa fréquentation touristique nécessite un apaisement de la circulation ainsi qu'une meilleure gestion du stationnement vers et dans la presqu'île. Les liaisons en transport en commun depuis le parking des Gorguettes et le PEM de la gare vers la presqu'île seront améliorés. La régulation du trafic et une barrière sur l'avenue des Calanques au niveau de l'impasse Calendal doit être pérennisée afin de réduire aux ayants droits l'accès à la presqu'île.

Le programme d'actions prévoit l'étude d'une station intermodale au parc Vidal au croisement des avenues des Gorguettes et Carnoux. Cette station bénéficiera d'un accès au REM routier et au réseau de transport urbain, de stationnement dédié au covoiturage et d'un box sécurisé pour les vélos. Cet aménagement permettra un accès au centre-ville et à la presqu'île.

L'ensemble de ce programme d'actions permettra de déboucher sur une évolution de la réglementation du stationnement de la presqu'île. Elle pourra se traduire par une régulation du trafic, une meilleure desserte en transport en commun depuis le parking des Gorguettes et une station intermodale facilitant l'accès au REM depuis Marseille et Aubagne.

A terme, l'espace public devra offrir une marchabilité plus aisée, sécurisée et confortable.

4.2 Le plan d'actions par levier :

Le levier des Pôles d'Echanges multimodaux, 1 action a été identifiée sur ce levier :

Au nombre de 4 dans ce PLM, ainsi que 2 stations intermodales. A terme 100% de la population du PLM sera à 15min en voiture d'un PEM ou d'une station intermodale, 44% de la population de Cassis et 26% de La Ciotat seront à 15 min à pied d'un PEM ou d'une station intermodale. Une étude pour aménager un PEM vers Athélia est à conduire.

Le levier du système vélo global, 17 actions ont été identifiées sur ce levier :

Le réseau cyclable attendu comportera un maillage de lignes structurantes et secondaires. Le réseau structurant s'appuiera sur les boulevards urbains multimodaux et sur l'itinéraire de la V65 entre La Ciotat et Aubagne via Roquefort-La-Bédoule et/ou Cassis. Une offre de stationnement vélos sera développée dans les parkings mais également sur voirie notamment via la mise en place du dispositif de suppression des masques de visibilité prévus par la loi LOM en matière de stationnement (5 à 10 mètres) en amont des passages protégés.

Le levier du système routier réinventée, innovant, efficace et durable, 10 actions ont été identifiées sur ce levier :

Le réseau hiérarchisé de la voirie prévoit le développement de Boulevard Urbains Multimodaux grâce aux Voies Réservées aux Transports Collectifs (VRTC) et aux voies cyclables. Un plan de circulation dans le centre-ville de la Ciotat permettra de réduire la place de la voiture, en offrant des solutions attractives pour l'usage des modes actifs et des transports collectifs.

Le levier des espaces publics partagés et attractifs, 23 actions ont été identifiées sur ce levier :

Le développement des espaces publics partagés repose en partie sur une meilleure répartition du stationnement sur la voirie et dans les parkings. En effet, la rotation sur voirie doit être renforcée en cœur de ville et favoriser l'usage des parkings (enclos et ouvrage) pour le stationnement de plus longue durée. Le périmètre de la zone 30 sera étendue dans certains secteurs, favorisant notamment la circulation des modes actifs avec des trottoirs aux largeurs adaptées et des aménagements cyclables sécurisés.

Des études seront menées sur l'accessibilité des groupes scolaires de chaque commune. **Levier du système de transport performant, 5 actions** ont été identifiées sur ce levier :

L'évolution du réseau *de transport urbain à La Ciotat- Ceyreste*, délibéré au conseil de décembre 2024 remplit les objectifs suivants :

- Desservir de nouveaux secteurs.
- Renforcer l'offre pour la rendre plus attractive.
- Permettre un accès direct au centre-ville pour les lignes principales.
- Proposer des tracés de lignes, plus simples, plus lisibles.
- Renforcer l'intermodalité avec de nouveaux PEM mieux connectés.
- Prendre en compte la desserte saisonnière.

La maîtrise d'ouvrage de ce programme pluriannuel se répartit entre la Métropole (62 actions), les communes (10 actions), le Département (8 actions) et la Région (1 action).

Le Comité de Pilotage s'est tenu le 14 octobre 2024 et a validé le principe du Plan Local de Mobilité. Les actions du PLM Littoral Sud-Est, seront intégrées au suivi annuel du plan de mobilité.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Le Code des Transports ;
- Le Code de l'Environnement ;
- La loi n°82-1153 du 30 décembre 1982 d'orientation des transports intérieurs (LOTI) ;
- La loi n°96-1236 du 31 décembre 1996 relative à l'Air l'Utilisation Rationnelle de l'Energie ;
- La loi n°2000-1208 du 13 décembre 2000 relative à la Solidarité et au Renouvellement Urbain ;

- La loi n°2010 788 du 12 juillet 2010 relative à l'engagement national pour l'environnement, « Grenelle II » ;
- La loi n°2011-12 du 5 janvier 2011 portant diverses dispositions d'adaptation de la législation au droit européen ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La loi n° 2019-1428 du 24 décembre 2019 d'Orientation des Mobilités (LOM) ;
- L'ordonnance n°2016-1060 du 3 août 2016 relative à l'organisation de la consultation locale ;
- Le décret n°2020-457 du 21 avril 2020 portant nouvelle stratégie nationale bas carbone (SNBC2) ;
- La délibération du 17 décembre 2020 relative à la création du comité des partenaires en vertu de l'article L 1231-5 du Code des Transports ;
- La délibération n° MOB-001-11063/21/CM du 16 décembre 2021 approuvant le Plan de Mobilité Métropolitain ;
- La délibération n° MOB-005-17200/24/CM du 05 décembre 2024 approuvant le projet de réseau de bus la Ciotat / Ceyreste : Bilan de la concertation et principes du projet de réseau de bus.

Où le rapport ci-dessus

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Délibère

Article unique :

Est approuvé le Plan Local de Mobilité Littoral Sud Est ci-annexé et son programme d'actions.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué,
Transports et Mobilité Durable

Henri PONS